

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 25 MAI 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 25 Mai

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 25 Mai 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Max AMIEL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Louis BARRET, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josette BÈS, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Nicole ENGEL), Olivier BRAULT (Pouvoir à Josette BOUIN), Jean SICARD (Pouvoir à Josette BÈS), Pierre COSTES (Pouvoir à Laurence PUJOL), Dominique BILLET (Pouvoir à Jean CAYRE), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Marcel COULIOU), Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Elisabeth LARAUD.

Le quorum : 32

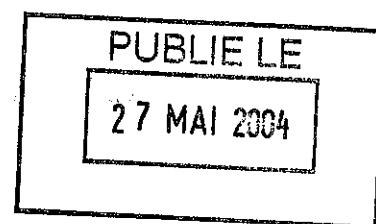
Votants : 38

Monsieur Louis GOMBAUD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3 / 55 - 2004 et ne participe pas au vote de cette dernière.

N° 3 / 50 - 2004 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENANTS DE COLLECTE

Pilote : Environnement

Autres services concernés : Direction Générale
Secrétariat des assemblées
Services financiers
Service collecte des ordures ménagères



Monsieur William NION, rapporteur,

Par délibération en date du 20 avril 2004, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois approuve le lancement de la procédure d'appel d'offre ouvert pour la fourniture de contenants de collecte pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective des journaux, magazines et emballages ménagers hors verre, la collecte sélective des déchets verts.

Ce marché d'appel d'offres Ouvert est constitué d'une seule tranche mais de deux lots en application des dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics.

Lot N°1 : fourniture de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives

- Sacs biodégradables pour la collecte des ordures ménagères
- Sacs en plastique recyclé 100% recyclables pour la collecte sélective des papiers, cartons et emballages ménagers hors verre
- Sacs de pré-tri 100% recyclables pour le stockage et le transport des produits recyclables
- Sacs à déchets verts 100% recyclables

Lot N°2 : fourniture de contenants rigides pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives

- Conteneurs plastiques 100% recyclables pour la collecte des ordures ménagères
- Conteneurs plastiques 100% recyclables pour la collecte sélective
- Caissettes de pré-collecte 100% recyclables pour le stockage et le transport des produits recyclables

Le marché est conclu pour une durée de douze mois à partir de la date de notification. A l'issue de cette période, et en application des dispositions de l'article 15 du code des marchés publics, le marché pourra être reconduit trois fois pour une même durée.

L'avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé :

- Le 19 mars 2004 au JOUE.
- Le 22 mars 2004 à la Dépêche, au Tarn Libre, à la Croix du Midi, au B.O.A.M.P.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 13 mai 2004 à 16 heures 30, dernier délai.

- 7 plis ont été reçus dans les délais.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 13 mai 2004, ont procédé à l'ouverture des plis et à la vérification des pièces réglementaires figurant dans la première enveloppe.

- 6 plis ont été jugés recevables.
- 1 pli a été jugé irrecevable (pas d'offre).

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 mai 2004 ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres.

↳ **Lot N° 1** : la seule offre reçue c'est avérée non conforme d'un point de vue technique, le candidat ne faisant pas la fourniture des sacs biodégradables pour les ordures ménagères. Conformément au Code des Marchés Publics il ne respecte pas l'intégralité du Cahier des Clauses Particulières. La commission d'appel d'offre n'a pu attribuer le lot N°1 et a déclaré celui-ci infructueux. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois va devoir relancer une procédure sous forme négociée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

↳ **Lot N° 2** : l'offre de QUADRIA c'est avérée non conforme techniquement ce candidat ne faisant pas la fourniture des conteneurs pour les ordures ménagères et les collectes sélectives de capacité 180 litres. Il ne répond pas à l'intégralité du Cahier des Clauses Particulières. Les offres de PLASTIC OMNIUM, TEMACO, PWS France, CITEC ENVIRONNEMENT, ont été analysées et comparées. La commission d'appel d'offre a jugé l'offre de CITEC ENVIRONNEMENT techniquement et économiquement la plus avantageuse. Elle a décidé d'attribuer le lot N° 2 à CITEC ENVIRONNEMENT pour un montant provisoire de 376 614.42 € TTC, le marché étant conclu à bon de commande sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article 71-II du Code des marchés publics.

Je vous demande :

- D'approuver l'attribution du marché de fournitures de contenants de collectes pour les ordures ménagères comme suit :

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES
N° 1	Fourniture de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives	Lot infructueux
N° 2	Fourniture de contenants rigides pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives	CITEC ENVIRONNEMENT

- D'approuver le lancement d'une nouvelle consultation négociée pour le lot N° 1.

- D'autoriser le Président à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation du marché pour le lot N°2, ainsi que pour le lancement de la consultation négociée pour le lot N°1.

- De préciser que les crédits nécessaires aux acquisitions de contenants figurent au budget primitif de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois service 0100 (ordures ménagères) et 0110 (collecte sélective) chapitre 21 article 2188 et chapitre 011 article 6068 les crédits ont été inscrits, au Budget Primitif 2004, service au chapitre 11, article 6288.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 20 avril 2004 du Conseil de Communauté,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 13 mai 2004, pour l'ouverture des plis,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 24 mai 2004, pour l'attribution du marché,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

☞ **Décide** d'attribuer le marché comme suit :

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES
N° 1	Fourniture de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives	Lot infructueux
N° 2	Fourniture de contenants rigides pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives	CITEC ENVIRONNEMENT

☞ **Approuve** le lancement d'une nouvelle consultation négociée pour le lot N° 1.

☞ **Autorise** Monsieur le Président à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation du marché pour le lot N°2, ainsi que pour le lancement de la consultation négociée pour le lot N°1.

☞ **Précise** que les crédits nécessaires aux acquisitions de contenants figurent au budget primitif de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois service 0100 (ordures ménagères) et 0110 (collecte sélective) chapitre 21 article 2188 et chapitre 011 article 6068 les crédits ont été inscrits, au Budget Primitif 2004, service au chapitre 11, article 6288.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÉS

